



*Communiqué de presse
Paris, le 25 septembre 2018*

Promotion du service civique à Paris : l'État organise un speed-dating ! Semaine du recrutement en Île-de-France

La Direction départementale de la cohésion sociale de Paris organise, jeudi 4 octobre de 10h30 à 19h, un speed-dating du service civique, entre candidats et organismes d'accueil, au Centre Paris Anim' Louis Lumière, 46 rue Louis Lumière (Paris 20^e).

Organisé en partenariat avec la Ligue de l'enseignement de Paris et avec le soutien de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France (DRJSCS) et la ville de Paris, ce speed-dating du service civique est ouvert à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans ainsi qu'aux personnes en situation de handicap jusqu'à 30 ans.

Cet évènement représente pour les jeunes candidats à un service civique l'occasion de s'informer et surtout d'échanger directement avec les organismes proposant des missions à pourvoir.

Une quarantaine d'organismes du secteur associatif et du secteur institutionnel, parmi lesquels Pôle Emploi, la CAF, la mairie de Paris, Coallia ou encore Concordia, présenteront aux jeunes leurs missions.

L'État mobilisé pour soutenir l'engagement des jeunes

Dans le cadre d'une quinzaine sur le service civique, les services de l'État ont souhaité promouvoir le dispositif à l'occasion de rassemblements festifs et de réflexion pour les jeunes franciliens. Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, tient en effet à « *encourager l'accès à ce dispositif de cohésion républicaine, qui permet tant aux jeunes volontaires de s'engager pour l'intérêt général qu'aux structures d'accueil de bénéficier d'un regard neuf* ».

Depuis sa création en 2010, le service civique a permis à **37 414** jeunes franciliens de s'engager pour une mission d'intérêt général auprès de l'un des **1 693** organismes mobilisés.

À propos du Service Civique

Créé par la loi du 10 mars 2010, le Service Civique est une politique publique à destination de la jeunesse et bénéficiant à l'ensemble de la société, avec l'ambition de favoriser le vivre ensemble, la mixité et la cohésion sociale.

Il permet à tous les jeunes qui le souhaitent, âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, de s'engager au service de l'intérêt général pour une durée de 6 à 12 mois.

Indemnisée 580 € net par mois, la mission d'engagement de Service Civique peut être réalisée en France ou à l'étranger, au sein d'une association, d'une fondation, d'un établissement public, d'une collectivité territoriale, des services de l'État, ou encore depuis janvier 2017 auprès de bailleurs sociaux et d'entreprises appartenant au secteur de l'Economie Sociale et Solidaire.

Sans condition de diplôme, le Service Civique s'effectue dans l'un des 9 domaines d'action reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, développement international et aide humanitaire.

Selon le décret du 11 avril 2016, le Service Civique relève du Haut-commissaire à l'engagement civique, Yannick Blanc, lui-même placé auprès du ministre de l'Éducation nationale. L'Agence du Service Civique, appuyée par les délégués territoriaux des DRJSCS et DDCS, est chargée de sa mise en œuvre.

Plus d'information sur : www.service-civique.gouv.fr

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



[@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)